

**OMPI/INN/ABJ/99/27**

**ORIGINAL** : français

**DATE** : Septembre 1999



GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



ORGANISATION MONDIALE DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## **SEMINAIRE REGIONAL DE L'OMPI SUR L'INVENTION ET L'INNOVATION EN AFRIQUE**

organisé par  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
en coopération avec  
le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

**Abidjan, 1<sup>er</sup> – 3 septembre 1999**

### **ROLE ET FONCTION DES ASSOCIATIONS D'INVENTEURS**

*Exposé de Madame Sountou Diawara Konate, vice-présidente de  
l'Association malienne pour la promotion de la recherche de l'invention  
et de l'innovation technologique (AMPRIT), Bamako*

**TABLE DES MATIÈRES**

	Pages
<b>1 INTRODUCTION</b>	3
<b>2 L'ASSOCIATION MALIENNE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DE L'INVENTION ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (AMPRIT)</b>	3-4
<b>3 INFORMATION</b>	4-5
<b>4 PROMOTION</b>	5-6
<b>5 LES ACTIONS FUTURES DE L'AMPRIT</b>	6
<b>6 CONCLUSION</b>	6-7

## 1 INTRODUCTION

L'invention et l'innovation sont confrontées en Afrique à l'inadaptation voire l'absence de politique spécifique dans la quasi-totalité des États. Cette faiblesse s'est caractérisée par le bas niveau des ressources consacrées à la recherche-développement et au manque de structures qui devraient faire la promotion des résultats de recherche et développement et de l'invention. Cependant les chercheurs et inventeurs africains sont demeurés actifs.

Dans les pays africains, de nombreux inventeurs et chercheurs ont élaboré des technologies et des produits appropriés aux conditions locales et répondant aux besoins de populations d'Afrique et d'ailleurs. Ces inventions portent généralement sur les systèmes de production, de conservation et transformation (décortiqueuses, moulins, presses, etc.) dans les différentes branches d'activités de l'agriculture, l'agro-industrie et la médico-pharmacie. Malgré la modicité des moyens, quelques inventeurs, se sont lancés dans la valorisation de leurs inventions. Ils produisent de façon artisanale ou semi-industrielle. Dans cet ordre, si l'on se réfère aux brevets délivrés par l'OAPI aux ressortissants de ses 15 États membres, moins de 1% de ceux-ci connaissent un début de réalisation.

Si nous voulons véritablement encourager l'invention et l'innovation, il nous faut d'abord nous tourner vers cet être créatif particulier.

Pour ce faire, il faut qu'il existe une politique de promotion de l'invention et de l'innovation qui prenne en compte l'inventeur comme élément central et qu'il y ait une synergie entre les actions des organismes gouvernementaux et celles des groupements ou d'Associations d'inventeurs. C'est ainsi que la société tirera le meilleur profit de l'activité inventive.

## 2 L'ASSOCIATION MALIENNE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DE L'INVENTION ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (AMPRIT)

Une réflexion sur la situation de la recherche et des inventions au Mali, a fait ressortir les constats suivants :

- a) le rôle prépondérant de la recherche, dans le développement économique et social ;
- b) les difficultés qui freinent le développement de la recherche, de l'invention et de l'innovation technologique notamment:
  - l'isolement scientifique ;
  - le manque de motivation ;
  - le manque de politique sur l'invention ;
  - le manque de valorisation du chercheur et des produits de son invention.

Pour palier aux difficultés évoquées et assurer une saine émulation des inventeurs dans notre pays, il convient de mettre au point une véritable politique de promotion de l'activité inventive et de renforcer les actions des organismes gouvernementaux par celles d'associations d'inventeurs, d'où la nécessité de la création de l'Association Malienne pour la Promotion de la Recherche de l'Invention et de l'Innovation Technologique (AMPRIT).

L'Association Malienne pour la Promotion de la Recherche de l'Invention et de l'Innovation Technologique (AMPRIT) a été créée le 6 février 1993. Elle a pour objectifs :

- a) la promotion de la recherche de l'invention et de l'innovation technologique au Mali ;
- b) la défense des intérêts matériels et moraux des chercheurs et inventeurs.

Pour atteindre ces objectifs, l'association a comme stratégies les suivantes :

### **3 INFORMATION**

- a) Assurer une information régulière des chercheurs, décideurs et bénéficiaires sur la situation générale de la recherche de l'invention et de l'innovation technologique notamment dans les domaines suivants :
  - les ressources humaines ;
  - les structures et leurs potentialités ;
  - les domaines prioritaires ;
  - les principaux résultats obtenus.
- b) Contribuer à mettre à la disposition des chercheurs, inventeurs et innovateurs, gratuitement toutes les informations relatives à l'état de la science et de la technique dans leur domaine respectif.

Cette assistance qui est assurée par la Direction Nationale des Industries se manifeste comme suit :

- la mise à la disposition des chercheurs et inventeurs, l'information technique et scientifique contenue dans les documents de brevet leur permettant ainsi de situer le niveau technique et juridique de leur invention. Pour ce faire, la Direction Nationale des Industries dispose d'une collection comptant environ 10.000 fascicules de brevets délivrés par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de plusieurs bases de données sur CD-ROM relatives à l'activité inventive en Europe et aux États-Unis ;
- l'établissement par les institutions nationales et internationales avec lesquelles elle coopère, des rapports de recherche sur l'état de la technique dans un domaine précis ;

- l'assistance en information et à la sensibilisation des inventeurs à travers l'organisation périodique de séminaires et de visites d'entreprises ;
  - l'assistance aux inventeurs au moment de la rédaction et du dépôt de demandes de brevet d'invention ;
  - l'assistance aux inventeurs à bénéficier du quota de cinq brevets gratuits mis chaque année à la disposition des inventeurs nationaux par l'OAPI.
- c) Faire connaître les chercheurs et leurs œuvres par les moyens appropriés notamment :
- en organisant des salons d'invention et d'innovation et en les faisant participer à des conférences et expositions internationales sur l'invention : C'est ainsi que l'Association Malienne pour la Promotion de la Recherche, de l'Invention et de l'Innovation Technologique s'est investie pour que des inventeurs maliens participent :
    - en avril 1996, au Salon international de l'invention de Genève. Ces deux inventeurs sont lauréats de médailles d'argent ;
    - en décembre 1997, au Salon africain de l'invention de Dakar ;
    - une inventrice a été lauréate du prix de la meilleure femme inventeur d'Afrique.
  - en proposant des prix annuels de la recherche de l'invention et de l'innovation technique :
    - en mars 1995, un inventeur a été lauréat du premier prix du Président de la République sur la créativité. Son invention portait sur une nouvelle technique d'impression du Bogolan ;
  - en créant une Journée nationale de la recherche, de l'invention et de l'innovation technologique.

#### **4 PROMOTION**

Créer une saine émulation des chercheurs inventeurs par :

- a) la mise en place d'un Fonds national pour la recherche, l'invention et l'innovation technologique ;
- b) l'octroi de distinctions honorifiques pour les chercheurs
- c) l'incitation des industriels à utiliser les résultats de la recherche scientifique et technologique ;

- d) la stimulation de l'esprit inventif chez les élèves et étudiants par l'organisation de concours au sein des établissements scolaires et universitaires.

Dès sa création, l'AMPRIT a adhéré à la Fédération Internationale des Associations d'Inventeurs (IFIA) qui regroupe des associations d'inventeurs de 68 pays différents.

## **5 LES ACTIONS FUTURES DE L'AMPRIT**

Les actions futures de l'Association Malienne pour la Promotion de la Recherche, de l'Innovation et de l'Innovation Technologique seront portées essentiellement sur la sensibilisation des pouvoirs publics à mettre en place des politiques vigoureuses de promotion de l'activité inventive qui consistent à :

- a) insérer dans le Code des investissements la valorisation d'une invention ou d'un résultat de la recherche ;
- b) réaliser de grands objectifs socio-économiques prioritaires qui auront des incidences bénéfiques sur l'invention et l'innovation ;
- c) mettre en place des mécanismes, des voies et moyens pour assister les inventeurs en vue de la valorisation et l'exploitation industrielle de leurs réalisations ;
- d) mettre en place un Fonds national pour la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'innovation.

Par ailleurs, l'Association Malienne pour la Promotion de la Recherche, de l'Innovation et de l'Innovation Technologique se félicite de l'existence à l'OAPI d'un projet de Fonds d'aide à la promotion de l'innovation et de l'innovation et se mobilisera pour que les inventeurs maliens bénéficient de ce fonds qui a pour objectif d'une part de favoriser la création de petites et moyennes entreprises innovatrices et d'autre part d'accroître la performance des entreprises existantes par la mise à la disposition d'inventions et d'innovations ayant atteint un certain degré d'exploitation.

## **6 CONCLUSION**

Les inventeurs africains ont un rôle capital à jouer dans la création d'une technologie endogène et des innovations locales adaptées à nos réalités qui permettront de résoudre les problèmes spécifiques des populations.

Ainsi, grâce à eux, nous atteindrons l'objectif majeur de produire sur place et à des prix compétitifs, les biens de consommation dont nos pays ont besoin.

Grâce à leur détermination, il sera possible d'extraire l'Afrique du mimétisme technologique, de manière à léguer aux générations futures un véritable trésor. Car le développement économique et social d'une nation nécessite une capacité créatrice et innovatrice ainsi qu'une maîtrise de la technologie. Ce sont des exigences incontournables pour améliorer les conditions de vie des populations et les rendre conformes à leurs aspirations profondes et à notre identité culturelle.

Mais la réalisation de cette œuvre nécessite que les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et nos divers partenaires au développement fournissent aux inventeurs l'assistance technique et financière indispensable à la concrétisation de leurs idées ingénieuses.

[Fin du document]